

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PONT.DE.VAUX**

**Séance du Mercredi 10 février 2021**

L'An deux mille vingt et un et le dix février le Conseil Municipal de la Commune de Pont-de-Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves PAUGET, Maire.

Etaient présents : Mr Yves Pauget, Maire, Mr Jean-Pierre Bugaud, Mme Françoise Delay, Mr Michel Touraine, Mme Jeanine Parent, Mr Pascal Pion, Adjoint, Mme Jeanine Guillain, Mme Annick Thevenard, Mme Danièle Massu, Mme Claude Rimette, Mme Delphine Champion, Mr Emeric Landre, Mr Franck Dussd, Mr Nicolas Perche ; Mme Nathalie Buffy , ,  
Excusés : Mr Raphaël Berthillier, Mme Marie-Claude Pagneux, Mr Laurent Martin, Mr Freddy Berezyiat ayant donné pouvoir à Mme Buffy

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU MERCREDI 10 FEVRIER 2021**

Mme Françoise DELAY a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.  
Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 janvier 2021.

**1- Rythmes scolaires à la rentrée 2021**

Par délibération du 18 décembre 2017, le conseil municipal a décidé d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée 2018. Lors de sa séance du 19 janvier 2021, le conseil d'école s'est montré favorable au maintien de cette organisation. Le conseil municipal décide de ne pas modifier l'organisation scolaire et de maintenir la semaine à 4 jours pour la rentrée 2021.

( Unanimité)

**2- Tarifs 2021**

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Vote les tarifs suivants:

**DROITS DE PLACE POUR LE MARCHÉ**

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Abonnés le mètre linéaire à l'année :      | 12.50 €               |
| Habités le mètre linéaire chaque mercredi  | 1 €                   |
| Passager le mètre linéaire chaque mercredi | 1.50 €                |
| Minimum de perception                      | 5 €                   |
| Camion outillage                           | 70 €                  |
| Branchement prise 380 V                    | 1.20 € par marché     |
| Branchement prise 220 V                    | 1.00 € par marché     |
| Tarifs fête foraine                        | 3 € le mètre linéaire |

**LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL**

|               |          |         |
|---------------|----------|---------|
| Table 1.60 €  | Barrière | 2.30 €  |
| Chaise 0.80 € | Estrade  | 10.50 € |

**REPLACEMENT MATERIEL COMMUNAL**

|            |         |            |         |
|------------|---------|------------|---------|
| Chaises :  | 15.00 € | Plateaux : | 55.00 € |
| Tréteaux : | 40.00 € |            |         |

## LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Association de Pont de Vaux : gratuité limitée à 3 fois par an

Au-delà :

- Salle + cuisine : 100 €
- Chauffage : 50 €

Entreprises de Pont de Vaux

Gratuité une fois par an pour la salle

Chauffage : 50 €

Au-delà

- Salle + cuisine : 100 €
- Chauffage : 50 €

Associations ou entreprises extérieures et Particuliers de Pont de Vaux

- Salle : 150 €
- Cuisine : 50 €
- Chauffage : 50 €

Pour toute utilisation : des frais de nettoyage de la salle pourront être facturés en cas de besoin au prix de 500 €

Mme Janine GUILLAIN demande pourquoi une caution n'est pas instituée. Le choix a été fait de facturer des frais de nettoyage si la salle n'est pas rendue propre.

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – DOCUMENTS EMPRUNTES – PAIEMENTS

- |                        |      |               |      |
|------------------------|------|---------------|------|
| -Roman Adulte :        | 20 € | -Livre enfant | 13 € |
| -Documentaire Adulte : | 30 € | -DVD          | 40 € |

## DROIT DE PLACE : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR POSTE DE DISTRIBUTION DE CARBURANTS

Tarif annuel 124.00 €

## DROIT DE VOIRIE : OCCUPATION DU TROTTOIR POUR TERRASSE

Tarif annuel : gratuité

## DROIT DE STATIONNEMENT POUR LES TAXIS

Tarif annuel pour 1 emplacement : 50.00 €

## COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR – TARIF DES CONCESSIONS

### Columbarium :

Pour une case 15 ans : 280 €

Pour un case 10 ans : 200 €

### Jardin du souvenir :

Dispersion des cendres : 50 €

## TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

**Tarifs pour un emplacement de 2 m<sup>2</sup> 40 :**

**15 ans :** 105 €

**30 ans :** 200 €

**50 ans :** 385 €

**-Vacations du gardien de police municipale pour les arrivées et départs de corps : 26.00 €**

## PLAQUES EUTECTIQUES

- 10.00 € / plaque pour 10 plaques utilisées + 1 container
- 9.00 € / plaque pour 20 plaques utilisées + 2 containers
- 8.00 € / plaque pour 30 plaques utilisées + 3 containers
- 7.00 € / plaque pour 40 plaques utilisées + 4 containers
- 6.00 € / plaque pour 50 plaques utilisées + 5 containers

## PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE – CLASSE ULIS

-170 € par élèves

## REPAS DES ANCIENS

42 € par repas

## TARIFS DE REMPLACEMENT DE LA VAISSELLE A LA SALLE DES FETES

|                          |        |                                  |         |
|--------------------------|--------|----------------------------------|---------|
| ➤ Assiette plate 27 cm   | 6.40 € | ➤ Verre ordinaire 13cl           | 0.95 €  |
| ➤ Assiette plate 20.5 cm | 4.45 € | ➤ Pot à eau 1.3l                 | 4.10 €  |
| ➤ Assiette à dessert     | 3.90 € | ➤ Saladier ( Arcoroc fleur 28cm) | 7.50 €  |
| ➤ Fourchette             | 2.50 € | ➤ Saladier 31 cm                 | 9.10 €  |
| ➤ Cuillère (grande)      | 2.50 € | ➤ Légumier inox 22 cm            | 8.50 €  |
| ➤ Cuillère à café        | 2.00 € | ➤ Tasse à café ( Oslo blanc 9cl) | 2.55 €  |
| ➤ Couteau                | 5.00 € | ➤ Soucoupe ( Oslo blanc)         | 2.05 €  |
| ➤ Coupe 13cl             | 2.00 € | ➤ Tire-bouchon                   | 8.90 €  |
| ➤ Verre ballon 19cl      | 2.00 € | ➤ Corbeille à pain cannelée 31cm | 7.00 €  |
| ➤ Verre ballon 12 cl     | 2.00 € | ➤ Pot Inox 100 cl                | 20.00 € |
| ➤ Verre buvette 9cl      | 0.90 € |                                  |         |

( Unanimité)

### **3- Convention d'adhésion au Programme Petites Villes de demain**

La commune de Pont de Vaux a été labellisée au titre du programme Petites Villes de Demain par la préfecture du département de l'Ain le 11 décembre 2020.

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Afin d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme Petites villes de demain il est nécessaire de signer une convention d'adhésion. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain

( Unanimité)

#### **4- Recrutement d'un adjoint du patrimoine pour la bibliothèque**

Mme Maryline Deglulaire, responsable de la Bibliothèque a indiqué son intention de quitter la Collectivité à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un adjoint du patrimoine afin de pourvoir au remplacement de Mme Deglulaire

( Unanimité)

#### **5- Recrutement d'un policier municipal**

Mr Pascal Guyonnet, policier municipal, va faire valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un policier municipal afin de pourvoir au remplacement de Mr Guyonnet

( Unanimité)

#### **6- Questions diverses**

- Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers de remerciements pour des subventions allouées par le conseil : l'ADAPEI de l'Ain et le CIFA de Mercurey
- Un courrier de la fédération nationale des chasseurs a été distribué aux conseillers municipaux
- Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le rapport annuel du SDIS. En 2020 il y a eu 345 interventions (chiffre en hausse) . Le conseil municipal remercie les pompiers pour leur implication.
- Monsieur le Maire indique qu'une subvention de 3035 € a été allouée par le conseil départemental pour le remplacement des feux tricolores. Mr Pion, adjoint aux travaux rappelle que les feux sont en panne depuis plusieurs mois. Des solutions ont été recherchées pour réparer ces feux qui se sont montrées tour à tour infructueuses. Une solution avec du matériel d'occasion a été étudiée mais cela n'était pas satisfaisant. Il a alors été décidé d'installer du matériel neuf et une demande de subvention a alors été faite. Les travaux ont été commandés auprès de la société SMEE.
- Mme Françoise Delay indique que la société GROUPAMA a été choisie pour la mutuelle communale. La convention est en cours auprès du service juridique de Groupama
- Commission environnement : Mme Delay indique que les boutures vont être démarrées. Les pots marrons devant l'Eglise seront remplacés. Le projet d'aménagement de la Place Général de Gaulle sera présenté lors de la prochaine commission
- Commission Communication : le bulletin municipal et le site internet sont en cours de finalisation
- Commission enseignement : Mr Touraine indique que le nouveau protocole sanitaire à la cantine a été mis en place et que pour cela nous avons dû faire appel à deux personnes supplémentaires pour encadrer les enfants afin de respecter le principe de non brassage entre les groupes. La communauté de communes Bresse et Saône a pu mettre à notre disposition deux maitre nageurs. Le demande de mise à disposition de personnel sera renouvelée pour la rentrée des vacances de Février
- Commission sécurité : Mr Pion indique que le système de vidéosurveillance fonctionne à nouveau après quelques incidents
- Mr Pion indique que 4 nouveaux PAV ont été installés. Les différents PAV de la commune sont en cours de nettoyage par les services techniques. Les PAV qui étaient au port de plaisance ont été retirés en accord avec la commune de Reyssouze. Mme Rimette indique que les lieux sont redevenus propres. Mr Pion remercie les services techniques pour leur intervention.
- Mr Pion indique que le ramassage des poubelles sera facturé au poids à partir de 2022 et qu'il convient de communiquer à ce sujet afin que chaque foyer soit équipé d'un bac pucé. Les services techniques continuent encore trop souvent a ramasser des sacs poubelles après le passage du camion. Mr le Maire rappelle que les bacs roulants doivent être rentrée après chaque collecte. Il déplore que certains bacs restent en permanence sur le trottoir. Il y aura la possibilité d'installer des cadenas sur les poubelles. Ceux-ci sont en vente auprès de la communauté de communes. Mme Parent demande si des cadenas pourraient être en vente à la Mairie. La question sera posée auprès des services de la communauté de communes.
- Musée Chintreuil : Mme Parent indique que les rideaux du Musée seront changés
- Une boîte à idée a été installée dans le hall d'entrée de la Mairie. Les pontevallois pourront y déposer leurs suggestions afin d'améliorer le quotidien des habitants. Cette information sera communiquée via la presse et les moyens de communication habituels
- Mr Landre interroge Monsieur le Maire sur les différentes manifestations habituellement organisée à Pont de Vaux (vide greniers, fête de la musique...) pourront elles avoir lieu en raison des conditions sanitaires ? Il n'est à ce jour pas possible de se prononcer sur cette question
- Mme Guillain indique que les bouches d'égout place Poisat sont descellées et que cela est dangereux. Mr le Maire indique que les travaux ont été commandés auprès de l'entreprise De Gata. Ils devraient être réalisés très prochainement

- Mr le Maire indique qu'une réunion a eu lieu avec l'entreprise en charge des travaux de la fibre et que la remise en état de la voirie est prévue
- Mme Thevenard remercie les employés communaux pour les travaux de désherbage en ville.
- Mme Thevenard indique que de plus en plus de fourgons stationnent Place Joubert et que ceux-ci avancent sur les trottoirs ce qui empêche les piétons de circuler. Mme Buffy demande si un autre lieu de stationnement pourrait leur être proposé. Une solution sera étudiée.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 19h10.

PONT DE VAUX le 11 février 2021.

Le Maire,  
Yves PAUGET